



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 6 MAI 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 49
absents représentés : 8
absent : 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 28 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Henri ARBEILLE, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Chantal COMBEAU, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Florence DUPOND.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

1. Budget principal

1-1 Travaux hors compétence

- a) Vieux-Boucau : avenue du Junka et rue des Alouettes**

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour l'opération de réaménagement de l'avenue du Junka et rue des Alouettes à Vieux-Boucau portant sur l'aménagement de réseau pluvial et mise à niveau des ouvrages affleurant.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 45812123 : Travaux hors compétence Vieux-Boucau	+ 34 860,00 €	
Investissement : Article 45822123 : Travaux hors compétence Vieux-Boucau		+ 34 860,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

b) Seignosse : avenue du Tour Lac

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour l'opération de création de stationnements et de sécurisation des cheminements piétonniers sur l'avenue du Tour du Lac à Seignosse.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 45812119 : Travaux hors compétence Seignosse	+ 20 000,00 €	
Investissement : Article 45822119 : Travaux hors compétence Seignosse		+ 20 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

1-2 Fonds de concours exceptionnel de Soorts-Hossegor

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux prévus pour l'opération de création de stationnements et de sécurisation des cheminements piétonniers sur l'avenue du Tour du Lac à Seignosse, travaux financés en partie par un fonds de concours exceptionnel communal.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 2317, opération 2126003 « Voirie 2021-2026 »	+ 20 000,00 €	
Investissement : Article 13241 : Fonds de concours/Subventions communes membres		+ 20 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

1-3 Prise en compte des nouvelles opérations liées au PPI 2021-2026

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026, il a été souhaité la création de nouvelles opérations et de super opérations (regroupements d'opérations) afin de distinguer les dépenses liées au nouveau mandat des dépenses afférentes au mandat précédent.

Toutefois, lors du conseil communautaire du 26 novembre 2020, une délibération avait été prise pour ouvrir les crédits d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif. Cette décision impliquait l'obligation d'inscrire au budget primitif les crédits accordés, sur les opérations existant en 2020.

Il est donc nécessaire de réaffecter ces crédits aux opérations créées lors du budget primitif et correspondant au PPI 2021-2026.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet de réaffecter les crédits aux opérations d'investissement correspondant au PPI 2021-2026.

a) PPI Systèmes d'information

Les opérations d'investissement liées aux systèmes d'information étaient jusqu'en 2020 décomposées entre les « études pour le très haut débit et l'achat de tablettes pour les élus » (opération 901), le « matériel informatique pour les services de MACS » (opération 953) et les « TNI pour les écoles primaires » (opération 968).

Cette décision modificative permettra de regrouper les achats liés aux systèmes d'information en une seule opération « DSI ».

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Article 2183, opération 901 : « étude très haut débit tablettes »	- 90 000,00 €	
Article 2183, opération 953 « matériel informatique »	- 70 000,00 €	
Article 2051, opération 953 « matériel informatique »	- 52 000,00 €	
Article 21533, opération 953 « matériel informatique »	- 7 800,00 €	
Article 2183, opération 968 « TNI écoles primaires »	- 31 000,00 €	
Article 2183, opération 2126005 « DSI »	+ 191 000,00 €	
Article 2051, opération 2126005 « DSI »	+ 52 000,00 €	
Article 21533, opération 2126005 « DSI »	+ 7 800,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

b) PPI Patrimoine et entretien

Cette décision modificative a pour objet d'intégrer les opérations « Centre technique » et « Matériel bureautique » à l'opération « Patrimoine et entretien ».

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Article 21578, Opération 915 « Centre technique »	- 13 400,00 €	
Article 2313, Opération 915 « Centre technique »	- 5 600,00 €	
Article 2184, Opération 924 « Matériel bureautique »	- 10 000,00 €	
Article 21578, Opération 2126005 « Patrimoine et entretien »	+ 13 400,00 €	
Article 2313, Opération 2126005 « Patrimoine et entretien »	+ 5 600,00 €	
Article 2184, Opération 2126005 « Patrimoine et entretien »	+ 10 000,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

c) PPI Mobilité

Cette décision modificative a pour objectif de transférer vers l'opération « Voies vertes 2021-2026 » l'intégralité des crédits rattachés au nouveau PPI « Mobilité ».

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Article 2031, Opération 941 « Voies vertes »	- 13 700,00 €	
Article 204132, Opération 941 « Voies vertes »	- 500,00 €	
Article 2041412, Opération 941 « Voies vertes »	- 50 000,00 €	
Article 2152, Opération 941 « Voies vertes »	- 19 400,00 €	
Article 21578, Opération 941 « Voies vertes »	- 9 250,00 €	
Article 2317, Opération 941 « Voies vertes »	- 557 000,00 €	
Article 2031, Opération 2126004 « Voies vertes 2021-2026»	+ 13 700,00 €	
Article 204132, Opération 2126004 « Voies vertes 2021-2026»	+ 500,00 €	
Article 2152, Opération 2126004 « Voies vertes 2021-2026»	+ 19 400,00 €	
Article 21578, Opération 2126004 « Voies vertes 2021-2026»	+ 9 250,00 €	

Article 2317, Opération 2126004 « Voies vertes 2021-2026 »	+ 607 000,00 €	
--	----------------	--

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

d) PPI Voirie

Cette décision modificative a pour objectif de transférer vers l'opération « Voirie 2021-2026 » l'intégralité des crédits liés au nouveau PPI « Voirie ».

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Article 2031, Opération 986 « PPI Voirie »	- 6 250,00 €	
Article 2041412, Opération 986 « PPI Voirie »	- 150 000,00 €	
Article 2152, Opération 986 « PPI Voirie »	- 50 000,00 €	
Article 2317, Opération 986 « PPI Voirie »	- 600 000,00 €	
Article 2031, Opération 2126003 « Voirie 2021-2026 »	+ 6 250,00 €	
Article 2041412, Opération 2126003 « Voirie 2021-2026 »	+ 150 000,00 €	
Article 2152, Opération 2126003 « Voirie 2021-2026 »	+ 50 000,00 €	
Article 2317, Opération 2126003 « Voirie 2021-2026 »	+ 600 000,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

2. Budget annexe « Port de Capbreton »

Impôt sur les bénéfices

Cette décision modificative, s'avère nécessaire pour ajuster les crédits ouverts pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices acquittés par le Port de Capbreton au titre de l'exercice 2020.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement : Article 6951 : Impôts sur les bénéfices	+ 44 000,00 €	
Fonctionnement : Article 023 : Virement à la section d'investissement	- 44 000,00 €	
Investissement : Article 021 : Virement de la section de fonctionnement		- 44 000,00 €
Investissement : Article 2315, opération 201 : Désensablement	- 44 000,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

3. Budget annexe « Déchets Environnement »

Travaux hors compétence Moliets et Maâ

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire du budget annexe « Déchets Environnement », a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour les travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets sur la place de La Palle à Moliets et Maâ.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 4581219 : Travaux hors compétence Moliets et Maâ	+ 17 000,00 €	
Investissement : Article 4582219 : Travaux hors compétence Moliets et Maâ		+ 17 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 7 mai 2021


Le président,
Pierre Froustey